Groupement BURKINA- LAB/UBC Sarl	86 186 441	101 700 000	86 186 441	101 700 000	CONFORME	1 <sup>er</sup>
Lot 2  Budget prévisionnel= 25 000 000 FCFA TTC M =24 938 413; 0.85 M = 21 197 651; 1.15 M=28 679 175						
BURKINA ISSTANA SERVICE	21 055 960	24 846 033	21 055 960	24 846 033	CONFORME	1 <sup>er</sup>

Attributaire provisoire :

LOT 1 : Groupement BURKINA-LAB/UBC Sarl pour un montant de quatre-vingt-six millions cent quatre-vingt-six mille quatre cent quarante et un (86 186 441) francs CFA HTVA et cent un millions sept cent mille (101 700 000) francs FCFA TTC avec un délai d'exécution de cent vingt (120) jours;

LOT 2: BURKINA ISSTANA SERVICE pour un montant de vingt et un millions cinquante-cinq mille neuf cent soixante (21 055 960) francs CFA HTVA avec un délai d'exécution de quatre-vingt-dix (90) jours.

## **UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO**

SYNTHESE DES RESULTATS PROVISOIRES (rectificatif des résultats parus dans la revue des marchés publics n°4126 du vendredi 25 avril 2025- pages 10 et 11, suivant extrait de la décision n°2025-L0157/ARCOP/ORD du 07 mai 2025)

Demande de Prix n°2025-013/UJKZ/P/SG/PRM du 27/03/2025 pour la maintenance de climatiseurs au profit des structures centrales, UFR et Instituts de l'UJKZ (02 lots). Financement : Budget de l'UJKZ, Exercice 2025. - Publication de l'avis : revue N°4105 du 27/03/2025 Page 19. Date d'ouverture et de délibération : 04/04/2025. - Nombre de plis : 08

1	۱°	Soumissionnaires	Montants lus en francs CFA HTVA	Montants lus en francs CFA TTC	Montants corrigés/avec rabais en francs CFA TTC	Montants corrigés/avec rabais en francs CFA TTC		Rang	
	Lot 1 : Maintenance de climatiseurs au profit des structures centrales de l'UJKZ								
1	١.	B.E.T.I		-Min = 3 579 530 -Max = 8 108 960	-Min = 3 033 500 -Max = 6 872 000	-Min = 3 139 390 -Max = 7 358 185	Conforme	4 <sup>ème</sup>	
2	2.	ESO - BF		-Min = 2 432 570 -Max = 8 279 470	-		Techniquement non conforme car le technicien supérieur en froid et climatisation « KABORE Jean Baptiste » n'est pas le signataire de con curriculum vitae (signé par « KAFANDO Jean Baptiste »	Non classé	
3	3.	HARD HOME		-Min = 2 455 521 -Max = 8 214 098	-Min = 2 080 950 -Max = 6 961 100	-Min = 2 455 521 -Max = 8 214 098	Conforme	2 <sup>ème</sup>	
2		BASNERE SERVICE		-Min = 3 139 390 -Max = 7 358 185	-Min = 2 660 500 -Max = 6 235 750	-Min = 3 139 390 -Max = 7 358 185	Offre financière anormalement basse	Non classé	
5	5.	ECAN-BTP		-Min = 3 979 550 -Max =9 160 340	-	-	Techniquement non conforme car n'a pas proposé l'item 1 des spécifications techniques demandées	Non classé	
6	S.	GTN		-Min = 2 697 333 -Max = 9 999 025	-	-	Techniquement non conforme car n'a pas proposé de personnel clé pour chaque lot. Le nombre du personnel proposé est inférieur à celui exigé dans le DPX pour les deux (02) lots	Non classé	
7	7.	ENGCI SARL	-Min = 2 285 700 -Max = 8 463 900	-Min = 2 697 126 -Max = 9 987 402	-Min = 1 839 989 -Max = 6 813 440	-Max = 8 039 859	Conforme Le soumissionnaire a proposé une remise de 19,5% qui a été appliquée sur son offre.	1 <sup>er</sup>	
L		ABM		-Min = 2 651 460 -Max = 8 596 890	-Min = 2 247 000 -Max = 7 285 500	-Min = 2 651 460 -Max = 8 596 890	Conforme	3 <sup>ème</sup>	
•	ATTRIBUTAIRE : ENGCI SARL pour un montant minimum de deux millions cent								

soixante-onze mille cent quatre-vingt-six (2 171 186) francs CFA TTC et un montant maximum de huit millions trente-neuf mille huit cent cinquante-neuf (8 039 859) francs CFÀ TTC avec un délai d'exécution de quinze (15) jours par commande.

ř	Lot 2 : Maintenance de climatiseurs au profit des structures centrales de l'UJKZ							
F								
1.	. ESO - BF		-Min = 1 431 340  -Min = 1 213 000  -Min = 1 431 340   Conforme	Conforme	3 <sup>ème</sup>			
			-Max = 9 226 420		-Max = 9 226 420			
2	. HARD HOME		-Min = 1 258 883	-Min = 1 066 850		Contorme	2 <sup>ème</sup>	
E		-Max = 8 170 300	-Max = 9 640 954	-Max = 8 170 300	-Max = 9 640 954		_	
3	BASNERE SERVICE		-Min = 3 164 170 -Max = 9 052 960		-May = 0 399 670	Conforme  Erreur constatée sur les totaux des montants minimum et maximum. Ces erreurs ont occasionné une diminution de trois cent quatre-vingt-neuf mille deux cent cinquante (389 250) FCFA sur le montant minimum qui s'élève désormais à deux millions sept cent quatre mille huit cent cinquante-cinq (2 704 855) FCFA TTC au lieu de trois millions cent soixante-quatre mille cent soixante-dix (3 164 170) FCFA TTC (Taux de variation = 14,39%). Quant au montant maximum, il a connu une augmentation de deux cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (284 500) FCFA TTC, toute chose qui l'amène désormais à neuf millions trois cent	4 <sup>ème</sup>	